

# DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

\*\*\*\*\*

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	68	DÉLIBÉRATION N°	4/2025
Membres présents :	37		
Nombre de pouvoirs :	5	SÉANCE DU	06 février 2025
Nombre de votants :	42		

Date de convocation : 01 février 2025

Date d'affichage : 10 Février 2025

Le six février deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle Socio Culturelle à Cepoy en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MMES et MM.

CCCFG : DE WILDE Florent, FEVRIER Albert, JOBET Johan, MARTIN Valérie, MARTINON Pierre.

3CBO : BURON Jocelyn, CHEVALIER Jean Luc, CORBY-GUÉNÉE Catherine, HAMON Stéphane.

CC4V : BERNARD Françoise, FACY Joël, GADOIS Céline, LAMIGE-ROCHE Chantal, LARCHERON Gérard, NÉRAUD Frédéric.

AME : BILLAULT Jean Paul, BOUQUET Christophe, CARNEZAT Marie-Laure, CHARLES Valerie, COULON François, DEMAUMONT Franck, DESRUMAUX Vincent, DIGEON Benoît, DUCHENE Jean Marie, DUPATY Gérard, GABORET Grégory, GUERIN Régis, JOLIVET Thierry, LAVIER Jean Charles, LELIEVRE Gérard, LEON Fabien, LORENTZ Gérard, MANAÏ-AHMADI Asma, MAUDUIT Maurice, PONLEVE LAURENT Christiane, TERRIER Charles, TOURATIER Claude,

PARTENAIRES : GABORET Jalila, SAUTREUIL Magali.

**ABSENTS EXCUSÉS :** MMES et MM.

CCCFG : COUTEAU Evelyne, WURPILLOT Stéphanie, ROBINEAU Isabelle.

3CBO : LUCAS Nathalie, MONIN Ghislaine.

AME : BOUSCAL Fabrice, FAURE Cyril, GADAT KULIGOWSKI Brigitte, GODEY Eric, VAREILLES Philippe

**POUVOIRS :** Madame Isabelle ROBINEAU a donné pouvoir à Madame Valérie MARTIN, Madame Evelyne COUTEAU a donné pouvoir à Monsieur Albert FEVRIER, Monsieur Fabrice BOUSCAL a donné pouvoir à Madame Valérie CHARLES, Monsieur Philippe VAREILLES a donné pouvoir à Monsieur Benoît DIGEON, Madame Brigitte GADAT KULIGOWSKI a donné pouvoir à Monsieur François COULON.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2025

Application agréée E-legalite.com

**Secrétaire de séance :** Madame Valérie Martin, déléguée de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

## **ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR**

---

Monsieur le Président expose,

Le règlement intérieur est un document écrit qui fixe les dispositions générales relatives à l'organisation du travail, la discipline ainsi que les mesures d'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail dans la collectivité.

Sa rédaction n'est pas obligatoire mais reste cependant recommandée, voire indispensable à la bonne gestion du personnel ainsi que celle de certains risques. Il est destiné à tous les agents du PETR Gâtinais montargois, titulaires et non titulaires, pour les informer au mieux sur leurs droits, notamment en matière de congés, de formation, mais aussi sur leurs obligations, leurs responsabilités et sur les consignes de sécurité à respecter. Conformément à la réglementation, le Comité Social Territorial du CDG45 a été saisi sur les dispositions générales et particulières de fonctionnement dans la collectivité et a émis un avis favorable sur la proposition de règlement intérieur du PETR Gâtinais montargois.

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les articles L.212-4, L.1321-1 à 6 du code du Travail ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

**Vu** l'avis favorable du Comité Social Territorial en date de 13 juin 2024 ;

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le règlement intérieur du PETR Gâtinais montargois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 comme joint en annexe.

**CHARGE** le Président, de prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,  
Frédéric NERAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-045-200086643-20250206-D4\_\_2025-DE